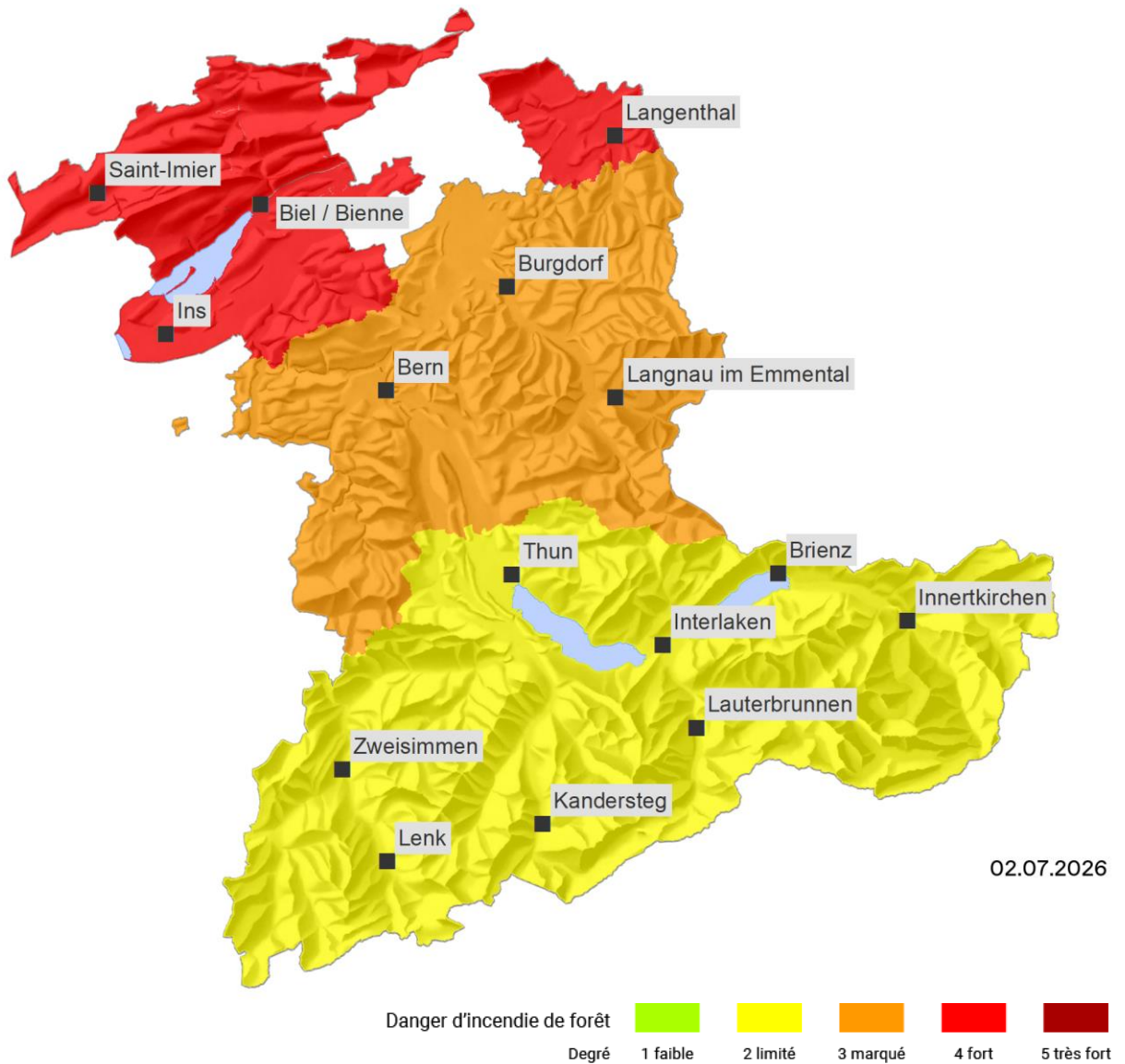




Evaluation du danger d'incendie de forêt valable à partir du 2 juillet 2026 à 12 h

# Danger d'incendie de forêt fort dans le nord du canton de Berne



## Degré de danger

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de «fort» (degré 4) dans les régions suivantes du canton de Berne :

- Jura Bernois
- Seeland
- Haute-Argovie, partie nord

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de «marqué» (degré 3) dans les régions suivantes du canton de Berne :

- Mittelland
- Préalpes

Dans l'Oberland bernois, le danger d'incendie de forêt est qualifié de «limité» (degré 2).

### Consignes de comportement

Renoncer par principe à faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50 m de distance) (régions degré 4). Ne faire des feux que dans des foyers fixes (fond bétonné) et avec la plus grande prudence (régions degré 4).

Éteindre entièrement les braises avant de quitter les lieux. Renoncer complètement à faire du feu en cas de vent. Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches. Se conformer impérativement aux instructions des autorités.

### Description du danger

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « fort » (degré 4), des incendies peuvent se déclarer facilement. La litière sèche peut s'enflammer très facilement. Dû aux végétaux secs, l'intensité du feu et l'ampleur de sa propagation sont importantes. Le sol brûle sur une grande profondeur, les flammes sont hautes. Le feu peut couvrir dans le sol. Il faut s'attendre à des feux de couronnes dans les peuplements de conifères composés de petits arbres et sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

**Attention ! : Le feu peut avoir un comportement dangereux, en particulier dans les peuplements de conifères se trouvant sur des versants en pente. Il peut en effet se propager très rapidement sous l'effet de rafales.**

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « marqué » (degré 3), de grands incendies peuvent se développer. La litière humide empêche l'inflammabilité, mais les couches inférieures du sol ont l'effet inverse. En cas d'incendie, l'intensité du feu et sa profondeur seront probablement considérables. Le feu peut couvrir dans le sol. Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères composés de (petits) arbres isolés ou regroupés ainsi que sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se former, en particulier parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « limité » (degré 2), de petits incendies peuvent se produire. La litière humide empêche l'inflammabilité, mais les couches inférieures du sol sont parfois sèches. De ce fait, l'intensité du feu et sa profondeur seront probablement modérées en cas d'incendie. Les feux rampants sont rares ; çà et là, des feux de couronnes peuvent se déclarer dans les peuplements de conifères composés de (petits) arbres isolés ou regroupés ainsi que sur les versants en pente.

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général indiqué. Notamment en cas de vent et aux endroits présentant une partie importante de végétation sèche, le danger d'incendie augmente très rapidement.

*Les pages 2 et 3 visent à informer les autorités sur le travail de prévention et la gestion des incidents. Le danger d'incendie de forêt est généralement évalué chaque semaine le jeudi, voire plus fréquemment si nécessaire.*

*Diffusion : OFDN; à partir de «marqué» (degré 3) : divisions forestières concernées, Communication DEEE, secrétariats et préfectures concernés, ComBE, Inspection des corps de sapeurs-pompiers (AIB), Police cantonale bernoise.*

## **Situation générale**

Dans le Jura bernois, le Seeland et la partie nord de l'Haute-Argovie, la litière ainsi que les couches inférieures du sol sont sèches. La végétation présente des signes de stress hydrique. Parfois les feuilles sont en train de tomber. Les précipitations n'y étaient pas suffisantes pour améliorer la situation. Dans le Mittelland et les Préalpes, la végétation dans les forêts est toujours verte. Ici, les précipitations ont été plus abondantes et l'humidité du sol augmente plus. Dans l'Oberland bernois, la situation est détendue due aux précipitations nombreuses et parfois intenses.

## **Evolution et tendance**

La prochaine période sèche commence : Vers le weekend, les températures augmentent vers 30 °C avec une humidité assez basse. Vendredi et samedi, il souffle une bise modérée. Les sols sèchent vite surtout dans le Jura bernois, dans le Seeland et dans la partie nord de l'Haute-Argovie. Dans ces régions, l'inflammabilité augmente rapidement et les incendies peuvent s'agrandir rapidement.

## **Évaluation du danger d'incendie de forêt dans les cantons voisins**

Nous évaluons le danger pour les cantons de BE, SO, BL et BS d'un degré 4 élevé.

## **Incidents particuliers des derniers jours**

Depuis le 25 juin 2026, un petit incendie de forêt a été enregistré à Adelboden ainsi qu'un incendie d'un champ.

## **Mesures et propositions à l'intention de nos partenaires**

Nous recommandons de prendre des mesures dans les régions d'un degré 3 ou 4, marqué u élevé.

A partir de «marqué» (degré 3), la ligne d'assistance de la Division Dangers naturels (031 636 81 18) est également en service en dehors des heures de bureau.

La prochaine disposition est prévue le 9 juillet 2026.

*Les pages 2 et 3 visent à informer les autorités sur le travail de prévention et la gestion des incidents. Le danger d'incendie de forêt est généralement évalué chaque semaine le jeudi, voire plus fréquemment si nécessaire.*

*Diffusion : OFDN; à partir de «marqué» (degré 3) : divisions forestières concernées, Communication DEEE, secrétariats et préfectures concernés, ComBE, Inspection des corps de sapeurs-pompiers (AIB), Police cantonale bernoise.*